



Le Cameroun veut freiner la pêche frauduleuse

par [Rod Tongue](#) | Thématique: [Modes de consommation](#) | Rubrique: [Initiatives-Actions](#)

Une convention pour la lutte contre la pêche "illicite, non déclarée et non réglementée " a été signée, le 26 décembre 2013, entre le ministère camerounais de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales et celui de la Défense. Ladite convention consiste à protéger les zones de pêche, les acteurs de cette activité et leurs biens, le long de la façade maritime du Cameroun.

Cette initiative est principalement celle du ministère en charge des pêches qui a sollicité les forces de défense en vue d'une protection durable de la sécurité alimentaire et plus globalement de l'économie camerounaise en raison de la faiblesse de ses moyens, a expliqué à la presse, le ministre en charge de la pêche. Face également aux journalistes, son homologue de la Défense a donné toutes les assurances que la marine nationale va traquer tous les fraudeurs de la zone maritime.

Sur les 360 kilomètres concernés par la pêche illégale dans le réseau hydrographique camerounais, des produits halieutiques sont exploités pour des destinations inconnues. Ce alors que le Cameroun est contraint d'importer des ressources de la mer pour pallier ses carences. Le soutien de la marine contre les fraudeurs peut aider à inverser la tendance, a suggéré le ministre Taïga.

Les liens connexes

 [la dépêche sur Médiaterre](#)

modéré par Ossama